

ADMISSIBILITÉ

La carte OPUS avec photo est nécessaire pour bénéficier des réductions tarifaires sur les titres de transport consenties à toute personne répondant aux critères d'admissibilité prévus par les organismes de transport selon leur réglementation respective. À défaut de détenir une carte OPUS valide avec photo, toute personne doit acquitter son droit de transport selon le tarif ordinaire.

OBTENTION

Pour l'obtention d'une carte OPUS avec photo, compléter d'abord le formulaire et se présenter à un point d'émission avec une pièce d'identité (certificat de naissance, passeport, carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Les frais afférents doivent être acquittés au moment de l'émission de la carte. Des pièces justificatives peuvent être requises selon l'âge (exemple : preuve d'âge, de fréquentation scolaire, de résidence).

ATTENTION – RENOUELEMENT

Les étudiants âgés de 12 ans et plus détenteurs d'une carte OPUS dont la date d'expiration est le 31 octobre 2011 ou 2012 ont le choix : ils peuvent effectuer le renouvellement de leur statut d'étudiant et acquitter les frais exigés avant le 31 octobre 2010 ou se procurer une nouvelle carte OPUS avec photo selon les nouvelles règles en vigueur.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE (selon l'âge au 31 octobre de l'année scolaire en cours)

- **Enfant de 6 à 11 ans** : La carte est valide jusqu'au 31 octobre suivant ses 12 ans ;
- **Étudiant de 12 à 14 ans** : La carte est valide pendant 2 ans ;
- **Étudiant de 15 ans et plus** : La carte doit être remplacée annuellement au plus tard le 31 octobre de chaque année et la personne doit, à cette date, avoir moins que l'âge maximal établi par l'organisme de transport concerné.
- **Personne de 65 ans et plus** : La carte est valide pour une durée de 7 ans.

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., C.A-2.1)

1. La carte OPUS avec photo est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant ;
2. « Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (« Système intégré ») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré. »
3. Les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont : l'Agence métropolitaine de transport, la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et l'Organisme municipal et intermunicipal de transport de Sainte-Julie. D'autres organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au Système intégré et le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des clients du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le site Internet de l'AMT, de la STM et des autres organismes de transport qui participent au Système intégré ;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
 - a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré ;
 - b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes ;
 - c) le remboursement ou la restitution de titres ;
 - d) la gestion du Système intégré ;
 - e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude ;
 - f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du Système intégré ou à la planification du transport en commun ;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire ;
7. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé ;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite, justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré, à l'adresse suivante : 800, De La Gauchetière Ouest, Bureau 9740, Montréal (Québec), H5A 1J6.

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Demande de carte OPUS avec photo _____ **OU** Demande de renouvellement de statut d'étudiant

Nom : _____ Prénom : _____

Code postal : _____ Date de naissance : _____
Année / Mois / Jour

Réside sur l'île de Montréal : oui non (pour les 18-25 ans, preuve de résidence requise)

Pour des raisons de sécurité, vous devrez répondre à l'une des questions suivantes lorsque vous vous présenterez au point de service :

1. Nom de famille de votre mère à la naissance, 2. Nom de votre ville natale, 3. Nom de la rue du premier endroit où vous avez habité. 4. Nom de votre première école au primaire.

À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE 16 ANS ET PLUS

Nom de l'établissement d'enseignement : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____ Code postal : _____

« Je certifie que la personne dont le nom est inscrit ci-dessus étudie dans notre établissement d'enseignement à temps plein. À ma connaissance, les renseignements précédents sont exacts. »

Apposer le sceau ou estampille ou timbre de l'établissement d'enseignement ici :

Signature du responsable de l'établissement

Date *Année / Mois / Jour*

Aucune photocopie acceptée

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Vous trouverez sur ce document le texte concernant l'utilisation des renseignements personnels intitulé INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1).

Signature du demandeur
(ou du titulaire de l'autorité parentale si moins de 14 ans)

Date *Année / Mois / Jour*